



Direction des Affaires Juridiques  
et de la Commande Publique  
Service des Assemblées

Mont de Marsan, le 08 OCT. 2024

## CONVOCAATION

---

Objet : Conseil Communautaire du 15 octobre 2024.

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Communautaire à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**15 octobre 2024 à 18h00,  
Au siège de Mont de Marsan Agglomération  
575 Avenue du Maréchal Foch  
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Charles DAYOT  
Président,  
Maire de Mont de Marsan**

En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: [assemblees@montdemarsan-agglo.fr](mailto:assemblees@montdemarsan-agglo.fr)



Direction des Affaires Juridiques  
et de la Commande Publique  
Service des Assemblées

## ORDRE DU JOUR

### Conseil Communautaire du 15 octobre 2024

1. - Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.
2. - Compte rendu des décisions du Président.

#### **I – Affaires Générales**

3. Signature d'une convention de partenariat avec l'UGAP « groupement de fait des départements et autres administrations publiques locales de la Nouvelle-Aquitaine ».
4. Convention de prestation de services entre Mont de Marsan Agglomération et Mont De Eau Agglo.
5. Remplacement d'un membre représentant la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat du Midou et de la Douze.
6. Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Marsan – modificatif.
7. Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Agence Landaise pour l'Informatique (ALPI) – modificatif.
8. Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Établissement Public Foncier des Landes (EPFL) – modificatif.
9. Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » - Représentation de Mont de marsan Agglomération au sein du SYDEC – modificatif.
10. Mise en place de la convention « Armées-collectivités ».

#### **II – Finances**

11. Acceptation d'un fonds de concours de la commune de Bretagne de Marsan pour le financement des travaux de voirie.
12. Acceptation d'un fonds de concours modificatif de la Ville de Mont de Marsan pour le financement de l'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest.



### **III – Ressources Humaines**

*13.* Mise à jour du tableau des effectifs.

*14.* Adhésion au contrat collectif Assurance Prévoyance – Convention de participation proposée par le Centre de Gestion des Landes.

*15.* Montant de la participation obligatoire au risque Prévoyance.

### **IV – Transition écologique**

*16.* Convention d'adhésion au SYDEC en matière de la maîtrise de la demande en énergie.

### **V – Attractivité du territoire**

*17.* Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA) de Mont de Marsan Agglomération en catégorie I.

### **VI – Culture**

*18.* Attribution de subventions à l'Association Montoise d'Animations Culturelles (AMAC) – Exercice budgétaire 2024.

*19.* Traitement des collections patrimoniales.

### **Questions diverses**